

DECISION

**OBJET** : Décision portant attribution d'un marché relatif aux travaux de menuiseries extérieures dans les bâtiments communaux.

**Le Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22,

VU le code de la commande publique, et notamment ses articles L2123-1 1°, R. 2123-1 1° et L.2113-10, R.2113-1 du code de la commande publique,

VU la délibération n° 200709 du 09 juillet 2020 par laquelle, le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au maire,

**CONSIDERANT** que pour la réalisation de menuiseries extérieures dans les bâtiments communaux, la Ville de Bagnolet a lancé une consultation pour sélectionner le prestataire le plus adapté,

**CONSIDERANT** qu'à l'issue de la consultation et de l'analyse des offres reçues, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la société ALUMINIUM FABRICATION DIFFUSION,

DECIDE

**ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER** le marché à la société ALUMINIUM FABRICATION DIFFUSION dont l'offre est économiquement la plus avantageuse tous critères confondus pour un montant de 308 000,00 € Euros H.T.

**ARTICLE 2 : DIT** que le marché prend effet à compter de sa notification pour une durée allant de la notification jusqu'à la réception des travaux et la levée de la dernière réserve.

**ARTICLE 3 :** la dépense afférente est prévue au budget communal de l'exercice 2023,

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis, à Madame la comptable public de Montreuil et sera inscrite dans le registre des décisions et des délibérations. Il en sera par ailleurs rendu compte au Conseil Municipal lors de la prochaine séance. La présente décision est susceptible d'un recours gracieux auprès de l'autorité administrative compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil, dans les deux mois suivant sa notification.

Fait à Bagnolet, le 29 juin 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300068-20230629-2023116-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

Publication : 10/07/2023

  
Le Maire  
Tony DI MARTINO 